



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet simulateurs d'instruction de système	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-160041/A	Date 2015-11-04
Client Reference No. - N° de référence du client W2037-160041	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-302-6955
File No. - N° de dossier TOR-5-38087 (302)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Berends, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur tor302
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2465 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Bldg H16, Rm 312 Station Forces Oromocto New Brunswick E2V4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE.....	3
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.4 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE.....	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.5 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	12
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A. OFFRE À COMMANDES	14
7.1 OFFRE.....	14
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	14
7.5 RESPONSABLES.....	15
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.	
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	16
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	16
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	16
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	16
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE	16
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
7.13 ATTESTATIONS.....	17
7.14 LOIS APPLICABLES	17
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX <i>OU</i> BESOIN	18
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	18
7.3 DURÉE DU CONTRAT	18
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.	
7.5 PAIEMENT.....	18
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	18
7.7 ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	19

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ANNEXE B	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
BASE DE PAIEMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent Besoin et Base de paiement.

1.2 Sommaire

Établir une offre à commandes individuelle et nationale (OCIN), pour le compte du Centre d'instruction au combat (CIC) du ministère de la Défense nationale (MDN), afin d'acquérir des simulateurs d'instruction de systèmes hydrauliques, selon la demande.

L'offre à commandes sera en vigueur de la date de son attribution jusqu'au 31 mars 2018, et comprendra le droit de demander deux périodes de prolongation d'un an chacune.

Une seule offre à commandes sera attribuée.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent démontrer que les simulateurs qu'ils proposent respectent tous les critères obligatoires indiqués ci-dessous, à défaut de quoi leur proposition sera jugée irrecevable et rejetée d'emblée.

Les renseignements techniques, les photos et les brochures doivent être soumis avec la proposition à la date de clôture des soumissions afin de clairement démontrer la conformité avec les spécifications techniques. Si la documentation publiée ne démontre pas la conformité, un texte descriptif démontrant la conformité sera accepté.

ÉVALUATION

M1	Spécifications techniques
1.1	Chaque simulateur doit être vertical et comprendre des roulettes pivotantes verrouillables afin de pouvoir être déplacé d'un endroit à un autre sans avoir à être soulevé.
1.2	Doit être construit de façon à ce que deux stagiaires puissent l'utiliser simultanément pour effectuer des activités différentes.
1.3	Doit comprendre une fonction d'insertion d'anomalies afin de permettre à chaque stagiaire d'effectuer des activités de dépannage de façon indépendante. L'insertion d'anomalies doit être contrôlée électroniquement par le biais de l'ordinateur incorporé à chaque simulateur.
1.4	Doit comprendre un réservoir de liquide hydraulique assez grand pour contenir suffisamment de liquide pour qu'un stagiaire puisse utiliser le simulateur.

1.5	Doit comprendre un ou des filtres amovibles remplaçables, afin de filtrer le liquide hydraulique, ainsi que comprendre un indicateur de dérivation.
1.6	Doit comprendre un indicateur du niveau de liquide hydraulique.
1.7	Doit comprendre un système de sécurité afin de permettre de couper l'alimentation et de purger l'air des composants et des systèmes hydrauliques.
1.8	Les commutateurs d'alimentation principaux doivent inclure une protection contre les surcharges et un mécanisme de verrouillage/d'étiquetage afin de prévenir les dangers pour la sécurité.
1.9	Doit comprendre des tuyaux souples hydrauliques amovibles afin de permettre l'assemblage de circuits hydrauliques.
1.10	Doit comporter des raccords rapides de type à face plate sur tous les tuyaux souples et tous les composants afin de réduire les fuites lors du retrait.
1.11	Doit comprendre des symboles ANSI hydrauliques sur chaque soupape hydraulique du simulateur. Tous les orifices de chaque composant hydraulique doivent comprendre un numéro d'identification alphanumérique.
1.12	Doit comprendre deux (2) circuits hydrauliques à débit constant, à compensation de pression et à détection de charge.
1.13	Doit comprendre deux (2) indicateurs de température fixes afin de mesurer la température du liquide hydraulique et la température ambiante.
1.14	Doit comprendre deux (2) tachymètres fixes afin de mesurer la vitesse des moteurs hydrauliques.
1.15	Doit comprendre deux (2) débitmètres afin de mesurer le volume de liquide dans les composants.
1.16	Doit comprendre deux (2) dispositifs à minuterie pouvant être remise à zéro comme un chronomètre afin d'effectuer des mesures de temps des actionneurs.
1.17	Doit comprendre deux (2) vérins à simple tige/à double effet et deux (2) vérins à double tige/à double effet.
1.18	Doit comprendre deux (2) moteurs hydrauliques bidirectionnels à couple variable.

1.19	Doit comprendre deux (2) compartiments de rangement pour ranger les tuyaux souples hydrauliques lorsqu'on ne s'en sert pas.
1.20	Doit comprendre deux (2) dispositifs comportant des poids afin de représenter une charge.
1.21	Chaque simulateur doit comprendre deux (2) distributeurs à centre tandem commandés par solénoïde.
1.22	Doit comprendre quatre (4) distributeurs à centre fermé commandés par solénoïde.
1.23	Doit comprendre deux (2) distributeurs à centre flottant commandés par solénoïde.
1.24	Doit comprendre deux (2) distributeurs monoblocs avec un levier à main.
1.25	Doit comprendre deux (2) soupapes d'équilibrage réglables.
1.26	Doit comprendre deux (2) soupapes de surpression pilotées réglables.
1.27	Doit comprendre deux (2) soupapes de séquence réglables.
1.28	Doit comprendre deux (2) détendeurs réglables.
1.29	Doit comprendre deux (2) soupapes de surpression à commande directe réglables.
1.30	Doit comprendre deux (2) soupapes à pointeau réglables.
1.31	Doit comprendre deux (2) régulateurs de débit réglables.
1.32	Doit comprendre deux (2) régulateurs de débit compensateurs de pression réglables.
1.33	Doit comprendre au moins deux (2) manomètres avec des raccords rapides de type à face plate.
1.34	Doit comprendre deux (2) pompes d'essai de fuite de pression.
1.35	Doit comprendre deux (2) systèmes d'accumulateurs hydrauliques. a. Doit pouvoir être débranché du simulateur hydraulique principal sans nuire au fonctionnement de celui-ci. b. Doit comprendre une soupape de décharge à pression différentielle. c. Doit comprendre un indicateur de pression d'huile d'accumulateur. d. Doit comprendre un dispositif de purge afin de libérer l'énergie accumulée.

1.36	Doit comprendre deux (2) systèmes hydrauliques à distributeur mobile. a. Doit pouvoir être débranché du simulateur hydraulique principal sans nuire au fonctionnement de celui-ci. b. Doit comprendre une fonction de diagnostic de pannes. c. Doit comprendre une soupape de surpression principale. d. Doit comprendre des clapets antiretour de charge. e. Doit permettre la commande directionnelle d'un vérin et d'un moteur.
1.37	Doit comprendre deux (2) moteurs électriques monophasés à alimentation de 120 V c.a.
1.38	Les moteurs électriques doivent être approuvés par la CSA (ou l'équivalent).
1.39	Chaque simulateur doit mesurer au plus 80 po de hauteur, 52 po de largeur et 32 po de profondeur (208 cm sur 135,5 cm sur 83,5 cm).

4.2 Évaluation financière

4.2.1 Les soumissionnaires doivent présenter l'annexe B, Base de paiement, dûment remplie avec leur soumission avant la date de clôture des soumissions.

4.2.2 Le prix utilisé dans le cadre de l'évaluation sera le prix global relatif aux cinq emplacements, pour les deux articles, en fonction des durées fermes et des périodes de prolongation précisées à l'annexe B, Base de paiement.

4.2.3 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.3 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « X ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du la date d'attribution jusqu'au 31 mars 2018.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 3 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

The Standing Offer Authority is:
Robert Berends
Supply Specialist
Public Works and Government Services Canada
Acquisitions Branch
33 City Centre Drive, Suite 480C
Mississauga, Ontario
L5B 2N5
Téléphone : 905-615-2465
Courriel : robert.berends@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : _____.

6.7 Procédures pour les commandes

L'offrant confirmera la réception de la commande subséquente et sa capacité à fournir le produit exigé au plus tard à la date de livraison demandée dans un délai de deux (2) jours ouvrables.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 250,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 90 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane insérer et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
OU

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A

BESOIN

1 Généralités

Le Centre d'instruction au combat (CIC) du ministère de la Défense nationale (MDN), au nom de l'École du génie électronique et mécanique royal canadien (École du GEMRC), a besoin d'acheter des simulateurs d'instruction de systèmes hydrauliques.

2 Portée

Le CIC/l'École du GEMRC a besoin qu'un offrant fournisse et livre des simulateurs d'instruction de systèmes hydrauliques à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden à Borden (Ontario).

L'École du GEMRC comprend des centres satellites de formation en cours d'emploi à l'échelle du Canada. Ces centres de formation sont situés à Edmonton (Alberta), à Petawawa (Ontario), à Valcartier (Québec) et à Oromocto (Nouveau-Brunswick). Par conséquent, l'offrant pourrait devoir livrer les systèmes hydrauliques à ces emplacements.

3 Spécifications

L'offrant doit fournir des simulateurs d'instruction de systèmes hydrauliques qui satisfont aux critères suivants lors de la livraison. Chaque côté du simulateur doit comprendre les mêmes composants, les mêmes fonctions et les mêmes capacités. Si le nombre d'un composant par simulateur est identifié, s'il est joint, le nombre doit être divisé également entre les deux côtés du simulateur.

3.1 Spécifications techniques générales

- 3.1.1 Chaque simulateur doit être vertical et comprendre des roulettes pivotantes verrouillables afin de pouvoir être déplacé d'un endroit à un autre sans avoir à être soulevé.
- 3.1.2 Doit être construit de façon à ce que deux stagiaires puissent l'utiliser simultanément pour effectuer des activités différentes.
- 3.1.3 Doit comprendre une fonction d'insertion d'anomalies afin de permettre à chaque stagiaire d'effectuer des activités de dépannage de façon indépendante. L'insertion d'anomalies doit être contrôlée électroniquement par le biais de l'ordinateur incorporé à chaque simulateur.
- 3.1.4 Doit comprendre un réservoir de liquide hydraulique assez grand pour contenir suffisamment de liquide pour qu'un stagiaire puisse utiliser le simulateur.
- 3.1.5 Doit comprendre un ou des filtres amovibles remplaçables, afin de filtrer le liquide hydraulique, ainsi que comprendre un indicateur de dérivation.
- 3.1.6 Doit comprendre un indicateur du niveau de liquide hydraulique.
- 3.1.7 Doit comprendre un système de sécurité afin de permettre de couper l'alimentation et de purger l'air des composants et des systèmes hydrauliques.
- 3.1.8 Les commutateurs d'alimentation principaux doivent inclure une protection contre les surcharges et un mécanisme de verrouillage/d'étiquetage afin de prévenir les dangers pour la sécurité.
- 3.1.9 Doit comprendre des tuyaux souples hydrauliques amovibles afin de permettre l'assemblage de circuits hydrauliques.
- 3.1.10 Doit comporter des raccords rapides de type à face plate sur tous les tuyaux souples et tous les composants afin de réduire les fuites lors du retrait.

-
- 3.1.11 Doit comprendre des symboles ANSI hydrauliques sur chaque soupape hydraulique du simulateur. Tous les orifices de chaque composant hydraulique doivent comprendre un numéro d'identification alphanumérique.
 - 3.1.12 Doit comprendre deux (2) circuits hydrauliques à débit constant, à compensation de pression et à détection de charge.
 - 3.1.13 Doit comprendre deux (2) indicateurs de température fixes afin de mesurer la température du liquide hydraulique et la température ambiante.
 - 3.1.14 Doit comprendre deux (2) tachymètres fixes afin de mesurer la vitesse des moteurs hydrauliques.
 - 3.1.15 Doit comprendre deux (2) débitmètres afin de mesurer le volume de liquide dans les composants.
 - 3.1.16 Doit comprendre deux (2) dispositifs à minuterie pouvant être remise à zéro comme un chronomètre afin d'effectuer des mesures de temps des actionneurs.
 - 3.1.17 Doit comprendre deux (2) vérins à simple tige/à double effet et deux (2) vérins à double tige/à double effet.
 - 3.1.18 Doit comprendre deux (2) moteurs hydrauliques bidirectionnels à couple variable.
 - 3.1.19 Doit comprendre deux (2) compartiments de rangement pour ranger les tuyaux souples hydrauliques lorsqu'on ne s'en sert pas. Ces compartiments ne doivent pas nuire au fonctionnement normal du simulateur.
 - 3.1.20 Doit comprendre deux (2) dispositifs comportant des poids afin de représenter une charge.
 - 3.1.21 Distributeurs
 - a. Chaque simulateur doit comprendre deux (2) distributeurs à centre tandem commandés par solénoïde.
 - b. Doit comprendre quatre (4) distributeurs à centre fermé commandés par solénoïde.
 - c. Doit comprendre deux (2) distributeurs à centre flottant commandés par solénoïde.
 - d. Doit comprendre deux (2) distributeurs monoblocs avec un levier à main.
 - 3.1.22 Soupapes supplémentaires
 - a. Doit comprendre deux (2) soupapes d'équilibrage réglables.
 - b. Doit comprendre deux (2) soupapes de surpression pilotées réglables.
 - c. Doit comprendre deux (2) soupapes de séquence réglables.
 - d. Doit comprendre deux (2) détendeurs réglables.
 - e. Doit comprendre deux (2) soupapes de surpression à commande directe réglables.
 - f. Doit comprendre deux (2) soupapes à pointeau réglables.
 - g. Doit comprendre deux (2) régulateurs de débit réglables.
 - h. Doit comprendre deux (2) régulateurs de débit compensateurs de pression réglables.
 - 3.1.23 Doit comprendre au moins deux (2) manomètres avec des raccords rapides de type à face plate.
 - 3.1.24 Doit comprendre deux (2) pompes d'essai de fuite de pression.
 - 3.1.25 Doit comprendre deux (2) systèmes d'accumulateurs hydrauliques.

-
- a. Doit pouvoir être débranché du simulateur hydraulique principal sans nuire au fonctionnement de celui-ci.
 - b. Doit comprendre une soupape de décharge à pression différentielle.
 - c. Doit comprendre un indicateur de pression d'huile d'accumulateur.
 - d. Doit comprendre un dispositif de purge afin de libérer l'énergie accumulée.
- 3.1.26 Doit comprendre deux (2) systèmes hydrauliques à distributeur mobile.
- a. Doit pouvoir être débranché du simulateur hydraulique principal sans nuire au fonctionnement de celui-ci.
 - b. Doit comprendre une fonction de diagnostic de pannes.
 - c. Doit comprendre une soupape de surpression principale.
 - d. Doit comprendre des clapets antiretour de charge.
 - e. Doit permettre la commande directionnelle d'un vérin et d'un moteur.
- 3.1.27 Doit comprendre deux (2) moteurs électriques monophasés à alimentation de 120 V c.a.
- 3.1.28 Les moteurs électriques doivent être approuvés par la CSA (ou l'équivalent).
- 3.1.29 Chaque simulateur doit mesurer au plus 80 po de hauteur, 52 po de largeur et 32 po de profondeur (208 cm sur 135,5 cm sur 83,5 cm).

3.2 Exigences de rendement

- 3.2.1 Formation – Les simulateurs doivent servir de plate-forme pour que les stagiaires satisfassent aux exigences de formation suivantes :
- Effectuer un diagnostic de pannes et dépanner les systèmes hydrauliques;
 - Assembler des circuits hydrauliques conformément à des schémas;
 - Observer et comprendre le fonctionnement des systèmes hydrauliques;
 - Faire fonctionner des systèmes hydrauliques sur le simulateur comme prévu par l'offrant;
 - Mesurer et mettre à l'essai les systèmes hydrauliques et les composants sur le simulateur.
- 3.2.2 Manipuler ou déplacer le matériel d'instruction – Les simulateurs doivent pouvoir être placés à divers emplacements selon les besoins, afin de faciliter la formation. Des roulettes de direction doivent faciliter leur déplacement.
- 3.2.3 Essais des composants – Les simulateurs doivent être réceptifs aux procédures d'essai mentionnées dans le matériel de formation fourni et à l'équipement d'essai hydraulique fourni. Les essais des composants seront dirigés à partir de l'École du GEMRC et effectués conformément aux procédures du fabricant.

3.3 Exigences supplémentaires

- 3.3.1 Le fournisseur doit accorder à l'École du GEMRC la permission de modifier les noms des composants sur le simulateur, au besoin, aux fins d'instruction.
- 3.3.2 Tous les simulateurs doivent avoir une garantie standard d'au moins deux (2) ans sur les pièces, la main-d'œuvre et les défauts de fabrication.
- 3.3.3 Tous les composants doivent, lorsque cela est possible, être montés de façon permanente sur le simulateur hydraulique (verticalement) en présence du stagiaire afin de faciliter l'accès et visuellement. Les accessoires et/ou les composants additionnels sont exclus.

4 Formation

- 4.1 Le fabricant devra fournir une formation aux experts en la matière appropriés à l'appui de la maintenance et de tout logiciel connexe selon les besoins. La formation doit couvrir l'ensemble des trousseaux d'instruction et comprendre au moins ce qui suit :
- 4.1.1 Procédures de maintenance générales;
 - 4.1.2 Capacités de dépannage;
 - 4.1.3 Procédures d'insertion d'anomalies;
 - 4.1.4 Mise à jour des logiciels.
- 4.2 Toute la formation fournie par l'offrant doit avoir lieu aux installations principales de l'offrant ou sur place, selon les modalités de la commande subséquente.
- 4.3 Le fabricant doit fournir un soutien supplémentaire par téléphone/courriel du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00 (HNE), selon les besoins, durant l'orientation initiale et la formation du personnel d'instruction donnée par les experts en la matière de l'École du GEMRC.
- 4.4 Les prix associés à la formation doivent être tout compris et comprendre tous les matériaux et les frais connexes.
- 4.5 Avant de commencer toute formation à des installations du MDN, l'entrepreneur doit présenter une demande de permis de visite avant l'arrivée des ressources.

5 Transport

5.1 Coûts

L'offrant doit expédier les biens prépayés, FAB destination.

5.2 Adresse de destination

L'adresse de livraison principale doit être celle de l'École du GEMRC, qui est située à la BFC Borden, en Ontario. Les lieux de livraison supplémentaires, s'il y a lieu, doivent comprendre la Base de soutien de la 3^e Division du Canada (BS 3 Div C) Edmonton (Alberta), la garnison Petawawa (Ontario), la garnison Valcartier (Québec) et la Base de soutien de la 5^e Division du Canada (BS 5 Div CA) Gagetown (Nouveau-Brunswick).

5.3 Calendrier de livraison

La livraison doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la réception de la commande ou selon les modalités de la commande subséquente. S'il y a un retard en raison de circonstances imprévues, le point de contact (PDC) doit en être avisé immédiatement afin qu'il puisse établir une nouvelle date d'achèvement des travaux.

6 Contraintes

- 6.1 L'offrant devra confirmer la réception de la commande subséquente et sa capacité à fournir le produit exigé au plus tard à la date de livraison demandée dans un délai de deux (2) jours ouvrables.
- 6.2 À moins d'avis contraire, l'offrant doit fournir tout l'équipement, toutes les ressources et tous les matériaux nécessaires pour l'achèvement de la demande subséquente.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-160041
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR302
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT

Tous les prix sont en dollars canadiens, frais de transport et droits de douane canadiens compris, FAB destination. Le montant total des taxes applicables est en sus et doit être indiqué séparément.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXX/X
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PÉRIODE FERME :

Période ferme 1 – de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2017

Article	Description	Prix unitaire ferme Livraison à la BFC Borden	Prix unitaire ferme BS 3 Div C Edmonton	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
01	<p>Fourniture et livraison de simulateurs hydrauliques, conformément aux spécifications figurant à l'annexe A, ainsi que tout autre article ou service nécessaire pour assembler le système comme il est précisé à l'annexe A.</p> <p>Fabricant :</p> <p>Marque et modèle :</p>	\$	\$	\$	\$	\$

Article	Description	Prix ferme Livraison à la BFC Borden	Prix ferme Livraison aux installations de l'offrant	Prix ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
02	<p>Fourniture de services de formation, conformément à l'article 4 de l'annexe A. Les prix seront tout compris et comprendront tous les matériaux et les frais connexes.</p>						

N° de l'invitation - Solicitation No.
 XXXXX-XXXXXX/X
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Période ferme 2 – du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Article	Description	Prix unitaire ferme Livraison à la BFC Borden	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
01	Fourniture et livraison de simulateurs hydrauliques, conformément aux spécifications figurant à l'annexe A, ainsi que tout autre article ou service nécessaire pour assembler le système comme il est précisé à l'annexe A. Fabricant : Marque et modèle :	\$	\$	\$	\$	\$

Article	Description	Prix ferme Livraison à la BFC Borden	Prix ferme Livraison aux installations de l'offrant	Prix ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
02	Fourniture de services de formation, conformément à l'article 4 de l'annexe A. Les prix seront tout compris et comprendront tous les matériaux et les frais connexes.						

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXX/X
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PÉRIODES DE PROLONGATION :

Période de prolongation 1 – du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Article	Description	Prix unitaire ferme Livraison à la BFC Borden	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
01	<p>Fourniture et livraison de simulateurs hydrauliques, conformément aux spécifications figurant à l'annexe A, ainsi que tout autre article ou service nécessaire pour assembler le système comme il est précisé à l'annexe A.</p> <p>Fabricant :</p> <p>Marque et modèle :</p>	\$	\$	\$	\$	\$

Article	Description	Prix ferme Livraison à la BFC Borden	Prix ferme Livraison aux installations de l'offrant	Prix ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
02	<p>Fourniture de services de formation, conformément à l'article 4 de l'annexe A. Les prix seront tout compris et comprendront tous les matériaux et les frais connexes.</p>					

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX-XXXXXX/X XXXXX
 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS
 XXXXX-XXXXXX XXXXX-XXXXXX

Période de prolongation 2 – du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Article	Description	Prix unitaire ferme Livraison à la BFC Borden	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix unitaire ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix unitaire ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
01	<p>Fourniture et livraison de simulateurs hydrauliques, conformément aux spécifications figurant à l'annexe A, ainsi que tout autre article ou service nécessaire pour assembler le système comme il est précisé à l'annexe A.</p> <p>Fabricant :</p> <p>Marque et modèle :</p>	\$	\$	\$	\$	\$

Article	Description	Prix ferme Livraison à la BFC Borden	Prix ferme Livraison aux installations de l'offrant	Prix ferme Livraison à la BS 3 Div C Edmonton	Prix ferme Livraison à la garnison Petawawa	Prix ferme Livraison à la garnison Valcartier	Prix ferme Livraison à la BS 5 Div CA Gagetown
02	<p>Fourniture de services de formation, conformément à l'article 4 de l'annexe A. Les prix seront tout compris et comprendront tous les matériaux et les frais connexes.</p>						